

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

DIRECTIVE 2006/95/CE (qui remplace la directive 73/23/CEE et ses modifications)

Conformément aux dispositions de la directive 2006/95 CE du Parlement européen et du Conseil, le 12 Décembre 2006, en matière d'harmonisation des législations des États membres, relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension nominale, compris entre 50 et 1000 V en courant alternatif, et entre 75 et 1 500 V en courant continu.

Type de Cablê: **H1XH5R -RA**

Gamme de fabrication: **Câble à isolation XLPE et conducteur en Aluminium cablé classe 2 (2x16mm² - 4x95mm²).**

ALCOBRE Conducteurs Électriques S.A., dont le siège est à Avenida D. Manuel I - Zone Industrielle de Ovar - Portugal, contributeur avec le n°500018120, déclare sous sa seule responsabilité que la gamme des câbles H1XH5R et fabriqué dans son centre de production à Ovar, est conforme aux normes suivantes:

NP 3528 / DMA C33-209 - Construction et essais
EN 60228 - Conducteurs pour cablês isolés

et sur la base des éléments figurant dans la directive du 10 Janvier 2008, Low Voltage.

Cette déclaration peut être accompagné par la spécification technique respectif, dans lequel les caractéristiques du type de câble applicable.



Luis Almeida
(Directeur Général)

Ovar, 1 Décembre 2014

(Déclaration en conformité avec la norme ISO/IEC 17050-1)